



Les licenciements économiques

PAYS DE LA LOIRE

Situation au 31/12/2013

Document mensuel



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En décembre 2013, **1 070** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **7,5%** par rapport à décembre 2012. Les licenciés avec dispositif représentent **75,8%** de l'ensemble et affichent une baisse de **8,2%**.

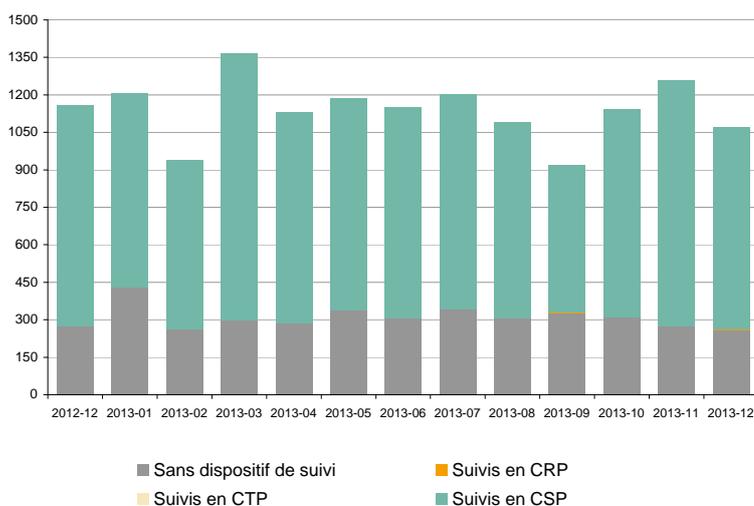
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Après une baisse significative amorcée en juin 2013, la valeur moyenne mensuelle revient à ce même niveau (**1156** licenciements en décembre 2013).

En un an, **13 656** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **20,4%**).

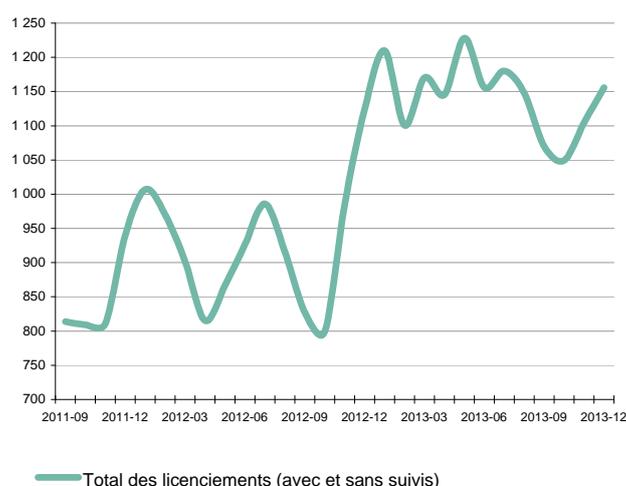
SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio-démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



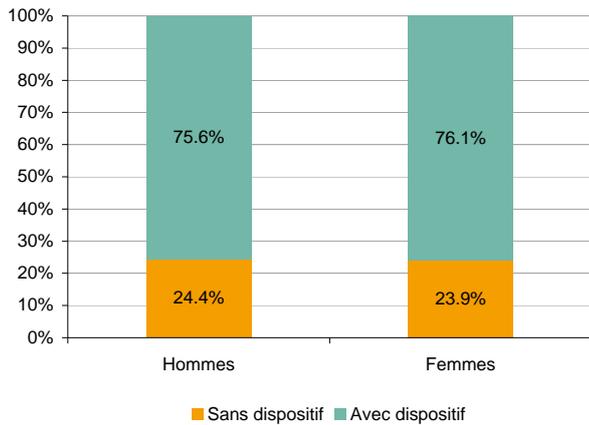
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	déc-13	1 070	259	24.2%	811	75.8%	NC	NC	809
	déc-12	1 157	274	23.7%	883	76.3%			883
	Evolution	-7.5%	-5.5%		-8.2%				-8.4%
Cumul sur 3 mois	déc-13	3 467	844	24.3%	2 623	75.7%	NC	NC	2 621
	déc-12	3 372	850	25.2%	2 522	74.8%	NC	NC	2 503
	Evolution	2.8%	-0.7%		4.0%		NC	NC	4.7%
Cumul sur 12 mois	déc-13	13 656	3 742	27.4%	9 914	72.6%	NC	NC	9 910
	déc-12	11 338	3 849	33.9%	7 489	66.1%	NC	NC	7 348
	Evolution	20.4%	-2.8%		32.4%		NC	NC	34.9%

Source Persee

Information méthodologique : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

Répartition par sexe

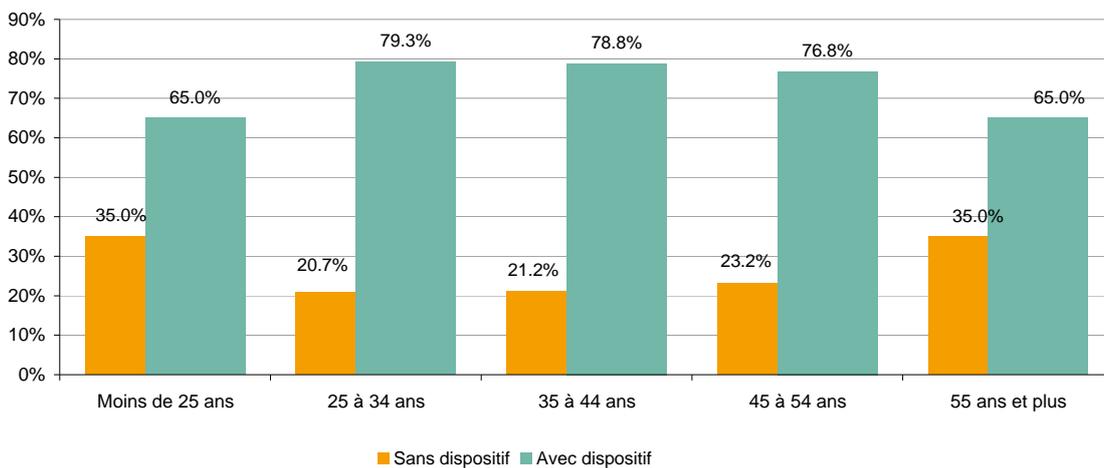


En décembre 2013, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**76,1%**) est plus importante que celle des hommes (**75,6%**).

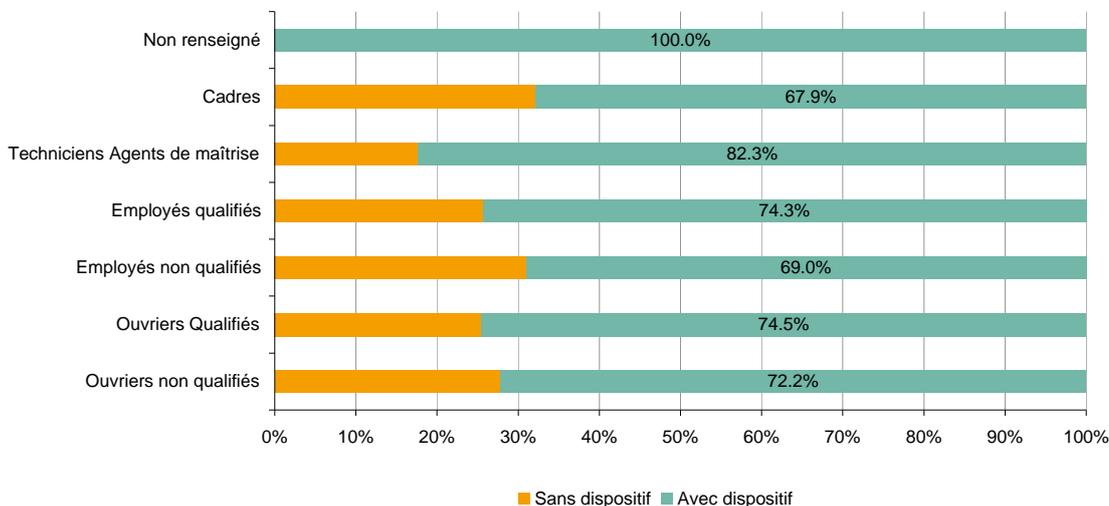
Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **65%** à **79,3%**). La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (**82,3%**) et les ouvriers qualifiés (**74,5%**). Viennent ensuite les employés qualifiés (**74,3%**) et les ouvriers non qualifiés avec **72,2%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des cadres (**67,9%**).

Répartition par tranche d'âge



Répartition par qualification



Répartition par secteur d'activité



Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
F1606 Peinture en bâtiment	33	NC	NC
M1607 Secrétariat	32	7	25
M1203 Comptabilité	25	NC	NC
F1703 Maçonnerie	24	10	14
N1103 Magasinage et préparation de commandes	21	8	13
D1401 Assistanat commercial	20	5	15
D1407 Relation technico-commerciale	18	5	13
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	18	5	13
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	16	NC	NC
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	16	6	10
D1212 Vente en décoration et équipement du foyer	15	NC	NC
F1602 Électricité bâtiment	14	7	7
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	13	NC	NC
M1604 Assistanat de direction	13	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	13	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En décembre 2013, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Secrétariat ", " Comptabilité " et " Assistanat de direction " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Relation technico-commerciale " et " Relation commerciale grands comptes et entreprises " ;
- " Transport et logistique " avec les métiers " Magasinage et préparation de commandes", " Conduite de transport de marchandises sur longue distance" et " Conduite et livraison par tournées sur courte distance ".

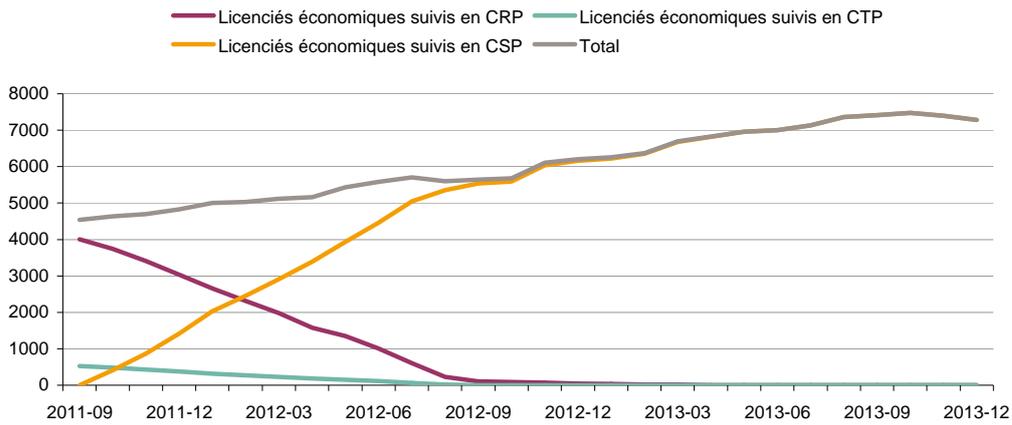
Répartition par département

	Licenciés économiques déc-13	Evolution / déc-12	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	360	-15.5%	95	26.4%	265	73.6%
49 Maine et Loire	226	-13.1%	45	19.9%	181	80.1%
53 Mayenne	67	3.1%	20	29.9%	47	70.1%
72 Sarthe	218	-12.1%	50	22.9%	168	77.1%
85 Vendée	199	25.9%	49	24.6%	150	75.4%
Pays de la Loire	1 070	-7.5%	259	24.2%	811	75.8%

Source Persee

LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

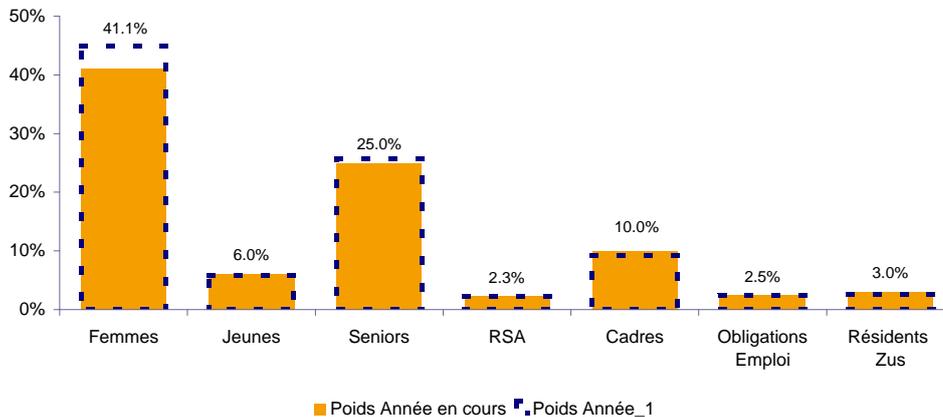
Evolution des DEFM



	déc-11	déc-12		déc-13	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	4 827	6 201	28.5%	7 284	17.5%
dont CRP	3 033	NC	NC		
dont CTP	375	NC	NC		
dont CSP	1 419	6 158	334.0%	7 284	18.3%

Répartition par public

	déc-12		déc-13		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 783	44.9%	2 997	41.1%	7.7%
Moins de 25 ans	364	5.9%	440	6.0%	20.9%
50 ans et plus	1 594	25.7%	1 820	25.0%	14.2%
Revenus de Solidarité Active	134	2.2%	166	2.3%	23.9%
Cadres	575	9.3%	727	10.0%	26.4%
Obligations d'emploi	150	2.4%	180	2.5%	20.0%
Résidents Zone Urbaine Sensible	158	2.5%	220	3.0%	39.2%



Source Persee

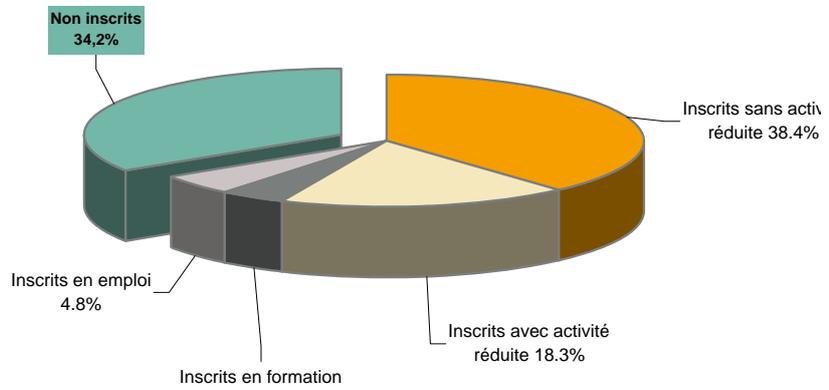
SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En décembre 2013, **34,2%** des adhérents de la cohorte de novembre 2012 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **37,2%** pour la population masculine et **60%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

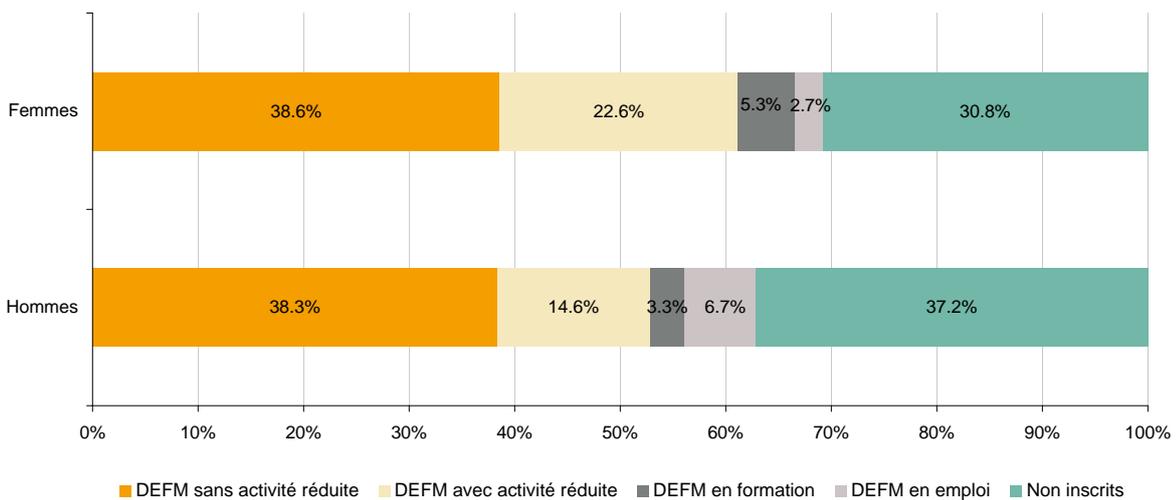
38,4% des adhérents de novembre 2012 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **18,3%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **57,3%**.

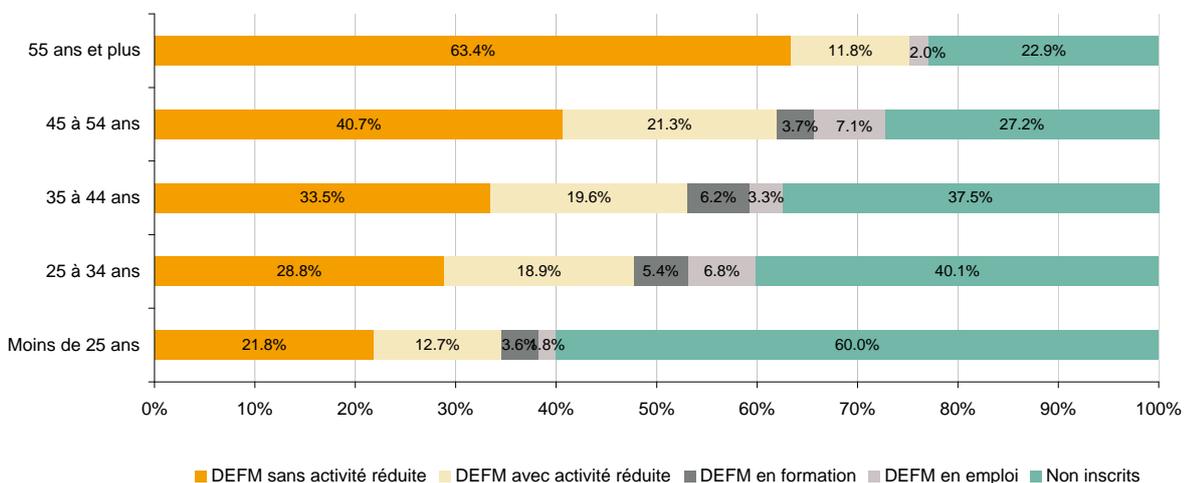
Suivi de la cohorte
de novembre 2012 - 973 adhérents



Répartition par sexe

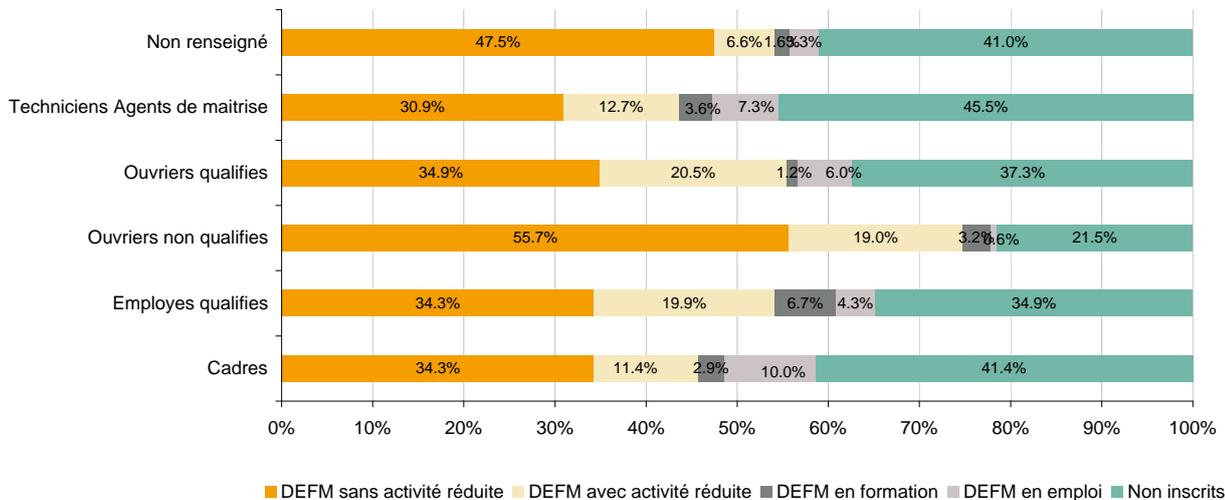


Répartition par tranche d'âge



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (45,5%) et les cadres (41,4%).



Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspd@pole-emploi.fr

Directeur de publication :
Gwenaël PROUTEAU

Directeur de la rédaction :
Josette BARREAU

Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et
Evaluation – Catherine MOULIN et
Brigitte VIGOUROUX